



## Offre Retraités du Groupe France Télécom - Orange

### **Gratuité de l'abonnement téléphonique Offre France Télécom – Orange**

#### **Gratuité de l'abonnement téléphonique**

##### **Elle est réaffirmée pour tous les retraités de France Télécom**

Tous les retraités bénéficient de la gratuité de l'abonnement téléphonique de base. Cette gratuité est toujours maintenue aux veuves ou veufs de retraités, uniquement dans la mesure où ils ne bénéficient que de la pension de réversion comme revenu cette situation au niveau des revenus doit être confirmée par une déclaration sur l'honneur.

#### **Offre France Télécom - Orange**

Stéphane Richard, Président Directeur général du Groupe France Telecom, a souhaité renouer avec les anciens de France Télécom. C'est dans cet esprit que les propositions ont été élaborées et que l'ANR a signé une convention avec France Télécom le 22 décembre dernier.

**Le contenu de l'offre:** remise de 10% sur les abonnements et services (à l'exception des terminaux et équipements) à savoir, le fixe, les mobiles, internet ADSL et fibre.

##### **Les conditions :**

**être adhérent de l'ANR et à jour de cotisation** ou à toute autre association partenaire de France Télécom, pendant toute la durée de l'offre choisie, et avoir une autorisation d'accès au kiosque retraités France Télécom pour valider les demandes de remise. Toute démission ou radiation de l'ANR entraîne la suppression de l'accès à l'offre.

##### **Comment bénéficier de l'offre :**

Toutes les informations (Comment en bénéficier, Demande de souscription, Mode opératoire) sont accessibles sur le site internet national de l'ANR ([www.anrsiege.fr](http://www.anrsiege.fr)) dans **l'espace des adhérents** rubrique « actualités », offre retraités France Télécom – Orange

en cas de difficultés, vous pouvez contacter votre ANR